

N° 198

---

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

---

Annexe au proces-verbal de la séance du 23 avril 1987.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe transmanche.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.) : 610, 624 et T.A. 93.

---

Traité et conventions.

**Article unique.**

**Est autorisée la ratification du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe transmanche, signé à Cantorbéry, le 12 février 1986 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).**

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 avril 1987.*

*Le Président,*

**Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.**

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au projet de loi n° 610.